

CONVENTION D'UTILISATION DE MATERIEL

Entre le Comité de Gironde d'athlétisme Et la Ligue d'athlétisme Nouvelle-Aquitaine

Pour les compétitions L.A.N.A. au Stadium Bx Lac

SAISON HIVERNALE 2017/2018

Le Comité de Gironde s'engage à fournir à la LANA le matériel nécessaire au bon fonctionnement des compétitions organisées par la LANA au stadium de Bordeaux Lac en respect de la circulaire financière du Comité de Gironde.

Cette convention est valable pour les compétitions suivantes :

Championnats LANA Epreuves Combinées 2018 16 et 17 décembre 2017

Championnats LANA Espoirs et Seniors 2018 27 et 28 janvier 2018

Championnats LANA Cadets Juniors Salle 2018 10 février 2018

Championnats LANA Minimes Salle 2018 4 mars 2018

Inter Comités Minimes en salle 2018 18 mars 2018

Circulaire financière Comité de Gironde saison 2017/2018 (LOCATION DE MATERIEL)

- **Ordinateur portable avec Logica + Imprimante** (avec manipulateur validé par le Comité– Indemnité forfaitaire 50 € + Frais Km)
 - ✓ 50 € l'unité - caution 250 €
 - **Chronométrage électrique + Temps tournant** (avec manipulateur validé par le Comité – Indemnité forfaitaire 50 € + Frais Km)
 - ✓ 120 € - caution 1000 €
 - **Valise de pesée**
 - ✓ 50 € - caution 100 € (avec manipulateur validé par le Comité– Indemnité forfaitaire 50 € + Frais Km)
 - **Horloge de concentration**
 - ✓ 50 € - caution 500 €
 - **Matériel de compétition**
 - ✓ 120 € - caution 300€
 - engins de lancers
 - engins de mesurage
 - barres de saut
- ✓ Mise à disposition du responsable matériel du comité, indemnité forfaitaire de 50 € + frais kilométriques

Tout matériel détérioré sera facturé à l'emprunteur (LANA)

Le retrait et retour du matériel est à charge de l'emprunteur (LANA)

Demande de matériel à formuler auprès du comité minimum 15 jours avant la manifestation.

Fait à Talence, le 5 octobre 2017

Antoine Lavabre
Président du CD 33

Eric Raul
Président LANA